



Animation SAGE :

SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély,
Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion de la commission « Quantitatif »
Du 8 juillet 2009 à 10h à St Julien de l'Escap**

Etaient présents

Jean-Yves MARTIN	Président de la CLE	Jean-Louis DEMARCQ	SOS Rivières
Philippe ALLIMANT	Directeur de la DDAF 17	Michel GARNIER	Président du SI Boutonne aval
Patrick BARNET	Chef du service de l'eau et des milieux aquatiques de la DIREN Poitou-Charentes	Michel GUERIN	SMBB
Delphine ESPALIEU	Représentante de l'Agence de l'eau Adour Garonne	Catherine LABAT	Conseil Général 17 - service des voies d'eau
Laëtitia NICOLAY	Représentante de la DIREN Poitou-Charentes	Michel LACOUTURE	Directeur de l'UNIMA
Laurent YON	Directeur adjoint du service des milieux aquatiques de la DDAF 17	Laurence LANGER	DDE 17 / service de prévision des crues
Jean-Claude SILLON	Vice-président de la CLE	Jacques LEPINE	Syndicat des eaux 17
Frédéric EMARD	Vice-président de la CLE	François MARTIN	Conseil Général 79 - Directeur du service environnement
Jean-Michel AMIOT	DDEA 79	Sylvie MONGES	Agence de l'eau Adour Garonne
Frédéric NADAL	DDEA 79	Mélanie OZENNE	Fédération de pêche 17
Guy ARNOUX	Fédération de pêche 79	Jean-Claude PEIGNE	Fédération de pêche 79
Jean-Luc AUDE	Chambre d'agriculture 79	Philippe PERRONA	Rhodia Melle
Olivier AURIOL	EPTB Charente	Pierre RAVON	FDSEA 17
René BINAUD	Poitou-Charentes Nature	Bernard SABOURAULT	SOS Rivières
Jack BITEAU	UFC Que Choisir	Pascal VILLENAVE	DDE 17 / service de prévision des crues
Benoît CARATY	ONEMA 79	Henry VINA	Président de l'AAPPMA des 3B
Abel DAUBIGNE	AS St Loup	Manuella BROUSSEY	Animatrice du SAGE
Catherine DEMARCQ	SOS Rivières	Antoine MAZIN	SYMBO

Etaient excusés

Colette BALLAND	Conseillère Régionale	Bernard ROCHET	Vice-président de la CLE
Jean-Louis FORGEARD-GRIGNON	CA international		

Jean-Yves MARTIN ouvre la séance à 10h05 en remerciant les personnes présentes de participer à cette réunion. Il remarque que le temps est finalement à la pluie mais regrette que cela n'ait pas suffi pour qu'un certain nombre d'agriculteurs aient fait le déplacement.

Il présente à l'assemblée Antoine MAZIN, récemment recruté par le SYMBO pour s'occuper dans un premier temps de la mise en place d'échelles limnimétriques sur le bassin.

Les personnalités siégeant à la tribune se présentent également :

- Jean-Yves MARTIN, président de la CLE
- Patrick BARNET, chef du service de l'eau et des milieux aquatiques à la DIREN Poitou-Charentes
- Laurent YON, directeur adjoint du service des milieux aquatiques de la DDAF 17, qui sera rejoint par Philippe ALLIMANT en cours de réunion, le Directeur de la DDAF 17
- Delphine ESPALIEU, représentant l'agence de l'eau Adour Garonne
- Manuella BROUSSEY, animatrice du SAGE

Jean-Yves MARTIN présente ensuite les principaux points qui seront abordés lors de la réunion :

- présentation des enjeux et du cadre réglementaire liés à la définition du volume prélevable
- présentation de l'approche méthodologique de détermination de ces volumes prélevables et proposition de répartition des volumes par usage et par ressource
- débat

Jean-Luc AUDE (chambre d'agriculture 79) demande la parole en préambule pour transmettre un message de la part de ses collègues agriculteurs qu'il représente. Il indique tout d'abord qu'ils ne peuvent pas assister à la présente réunion pour des raisons professionnelles alors que des demandes ont été formulées pour la reporter. De plus, il mentionne une rencontre sur le bassin du Clain fin juin au cours de laquelle les irrigants ont décidé de ne plus assister à ce type de réunion. En effet, le Préfet de Région leur a indiqué qu'un travail serait réalisé avec la chambre régionale d'agriculture concernant la définition de ces volumes prélevables et les irrigants souhaitent attendre ces éléments avant de poursuivre les discussions. Les irrigants pensaient d'ailleurs que les travaux sur le sujet étaient suspendus sur les différents bassins en attendant ces éléments. JL AUDE indique que le Préfet a précisé que les problèmes économiques devraient être pris en compte très largement dans cette définition du volume prélevable. Aussi les agriculteurs du bassin de la Boutonne n'ont pas souhaité participer à la présente réunion, tout comme ils n'ont pas souhaité participer aux réunions sur les autres bassins.

Patrick BARNET (DIREN) rappelle que cette réunion est l'équivalent des réunions du COPIL (comité de pilotage) Charente et du COPIL Clain auxquelles les agriculteurs ont bien participé. Il rappelle que sur la Boutonne, la CLE s'est positionnée pour porter la démarche mais que nous sommes bien dans la même configuration que les COPIL des autres bassins. Il en déduit que les agriculteurs n'ont refusé de participer qu'à un des trois COPIL de la Région Poitou-Charentes.

PRESENTATION

Laurent YON (DDAF 17) débute la présentation par le rappel des principaux textes réglementaires encadrant la définition du volume prélevable.

Il rappelle tout d'abord la définition de l'eau au titre de la Directive Cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 : « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». L'objectif fixé par ce texte de référence est l'atteinte d'ici 2015 du bon état général des eaux souterraines, superficielles et côtières.

Afin d'atteindre cet objectif, L. YON précise les différents outils mis à disposition des acteurs par le biais de la réglementation et de la législation. Aussi, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 demande la mise en place d'une gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation. En zone de répartition des eaux (ZRE), une gestion équilibrée de la ressource en eau devra être atteinte d'ici 2015. Cet objectif ne souffrira aucune dérogation.

Par ailleurs, le Grenelle de l'environnement rappelle qu'il conviendra d'adapter les prélèvements à la ressource en eau (mesure n°6 du programme « qualité écologique des eaux »).

Le décret du 24 septembre 2007, les articles R211-111 à 211-117, R214-31-1 à 5 du code de l'environnement ainsi que la circulaire du 30 juin 2008 viennent compléter ces dispositifs.

Cette dernière propose la mise en place d'un organisme unique par bassin versant en charge de la gestion collective des prélèvements liés à l'irrigation.

L'objectif est de passer d'autorisations individuelles temporaires de prélèvement à une autorisation collective pluriannuelle après enquête publique.

Les missions de l'organisme unique pourront être de plusieurs ordres :

- coordination des démarches administratives,
- proposition et suivi de mesures de gestion,
- transmission à l'administration en charge de la police de l'eau, en cours et en fin de campagne d'irrigation, des volumes réellement prélevés par point de prélèvement et par période d'utilisation.

Concernant la désignation de l'organisme unique et l'échéancier de mise en œuvre de cette nouvelle gestion, il faut noter que les autorisations individuelles temporaires de prélèvements seront caduques au 31 décembre 2011. Il faudra donc que l'organisme unique ait fait la demande d'une autorisation unique pluriannuelle auparavant. Cette demande devra retranscrire la diminution progressive des volumes prélevés pour atteindre l'équilibre entre volume prélevé et volume prélevable en 2015. Compte-tenu de ces délais, la définition du volume prélevable devra être finalisée d'ici septembre ou octobre 2009, tout comme les candidatures des potentiels organismes uniques. Ce délai laissera ensuite le temps nécessaire à l'organisme désigné pour monter le dossier de demande d'autorisation du volume global ainsi que le délai d'instruction et d'enquête publique, avant fin 2011.

Henry VINA (AAPPMA des 3B) demande des précisions sur la définition du volume prélevable et s'étonne d'entendre parler d'un volume prélevable pour l'irrigation alors que le volume prélevable pour l'alimentation en eau potable et le volume nécessaire au bon fonctionnement des milieux lui semblent bien plus prioritaires. Il estime que la baisse progressive des volumes d'irrigation devra permettre de garantir ces volumes pour l'eau potable et les milieux.

JY MARTIN demande à l'assemblée de lister ses questions et de les réserver pour la fin de la présentation complète puisque certaines réponses seront données dans la seconde partie de l'exposé.

Laëtitia NICOLAY (DIREN) explique dans ce second temps l'approche méthodologique retenue pour définir les volumes prélevables sur le bassin.

Elle rappelle tout d'abord que le volume prélevable correspond au volume que le milieu est capable de fournir dans des conditions écologiques satisfaisantes. Ce volume vise le respect des DOE 8 années sur 10.

Sur la Charente, il existe 7 points nodaux associés à des débits de référence DOE (Débit objectif d'étiage) et DCR (débit de crise) dont un est situé sur la Boutonne, au Moulin de Châtre.

Ces valeurs de DOE et DCR sont fixées dans le SDAGE Adour Garonne. Le DCR représente un débit moyen journalier sous lequel sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des populations piscicoles. Ce débit correspond à une gestion de crise. Le DOE quant à lui correspond à un débit moyen mensuel et sert à la gestion structurelle des cours d'eau.

La circulaire du 30 juin 2008 demande de définir des volumes prélevables globaux par usages (eau potable, industrie, agriculture), assortis si nécessaire d'un caractère temporel.

L. NICOLAY rappelle également que l'article L-211-1 du code de l'environnement fixe la priorité en terme d'usage à l'AEP (alimentation en eau potable).

L'approche méthodologique suivie pour définir le volume prélevable sur le bassin de la Boutonne repose sur le croisement de plusieurs éléments :

- quantification des usages moyens et/ou maximums (AEP, industrie, agriculture) et respect des objectifs
- état des restrictions (coupures, alertes) par rapport aux usages
- bibliographie existante en terme de volumes prélevables pour l'agriculture.

Les volumes prélevables sont calculés pour respecter le DOE 8 années sur 10.

Sur le bassin de la Boutonne, il existe habituellement 3 zones de gestion :

- Boutonne 8a
 - Boutonne 8b
 - Boutonne en Charente-Maritime dite Boutonne aval.
- } Boutonne amont, en Deux-Sèvres

1] Quantification des usages et respect des objectifs

Les données AEP sont issues des DDAF, de l'agence de l'eau, des syndicats et du bilan du PGE. Le volume retenu est basé le volume maximum prélevé.

Les données industrie sont issues de l'Agence de l'eau et du SAGE. Les volumes étudiés sont les volumes maximums prélevés et les volumes moyens prélevés.

Les données agriculture sont issues de la gestion volumétrique des DDAF. Les volumes étudiés sont les volumes maximums prélevés et les volumes moyens prélevés.

Le respect des objectifs est vérifié grâce à la banque hydro.

a) AEP

Prélèvements moyens et maximums annuels AEP par unité, en Mm³ :

Zones de gestion	Volumes AEP prélevés/an			Volumes moyens prélevés 2006-2008/an	Volumes maximum AEP prélevés 2006-2008/an
	2006	2007	2008		
Boutonne (79)	2,61	2,395	2,465	2,490	2,61*
Boutonne (17)	0,688	0,626	0,653	0,656	0,69
TOTAL Boutonne	3,298	3,021	3,118	3,146	3,30
* dont 0,362 Mm3 dans l'Infra-toarcien en 2008					

Une restructuration de l'AEP est prévue pour les années à venir en Deux-Sèvres. Les besoins annuels futurs sont estimés à 3,5 Mm³. Le projet repose sur la fermeture de forages, le maintien de certains en secours, des interconnexions et des transferts de prélèvements dans l'Infra-Toarcien.

François MARTIN (CG 79) insiste sur l'importance de ce projet qui est en cours de réalisation et précise qu'il n'y aura pas d'augmentation de prélèvements mais uniquement des transferts entre ressources.

b) Industrie

Prélèvements industriels moyens et maximums, printemps - été et annuels, en Mm³ :

	2005	2006	2007	2008	Moyenne 2005-07	Vol max prélevés
Rhodia	1 273 000	1 422 000	1 271 000	1 165 000*	1 322 000	1 422 000
dont 01/04 - 30/09	591 112	665 397	654 818	552 257	637 108	665 397
Total**	1 311 000	1 449 000	1 299 000		1 353 000	1 449 000
dont 01/04 - 30/09 calcul : total - Rhodia + printemps été Rhodia	610 112	678 897	668 818		657 246	680 000
* ralentissement de l'activité au 3e trimestre 2008						
** données redevance AEAG sauf pour Rhodia (données Rhodia)						

Philippe PERRONA (Rhodia) précise que l'intitulé Rhodia regroupe en réalité la plateforme industrielle de Melle et concerne à la fois l'usine Rhodia et l'usine Danisco.

L. NICOLAY rappelle les travaux très importants menés sur la plateforme de Melle avec des recherches de fuites d'eau et les améliorations de process pour limiter au maximum les consommations en eau.

P. PERRONA explique la baisse des prélèvements en 2008 à cause d'un fort ralentissement de l'activité au 4^e trimestre. Il précise que l'eau utilisée sur le site est recyclée à 90% et circule en boucle fermée. Il confirme enfin que le site industriel a travaillé sur l'optimisation de la ressource en eau depuis déjà de nombreuses années pour arriver à une efficacité maximale à l'heure actuelle.

Dans le même temps, F. MARTIN rappelle que les volumes prélevés par les industriels sont rejetés en presque totalité dans les cours d'eau en tête de bassin.

L. NICOLAY présente un graphique illustrant les propos de P. PERRONA sur les diminutions de volumes prélevés depuis les années 2000.

c) Agriculture

Prélèvements agricoles printemps - été (01/04 au 30/09), en Mm³ :

Zones de gestion	PGE Objectifs 2009	VOLUMES AUTORISES 2009 en Mm3			Volumex maximum prélevés* 1er avr.-30 sept.	Moyenne des volumex prélevés* 1er avr.-30 sept.
		eaux superficielles	eaux souterraines	Total		
Boutonne supra (79)	0,50	0,60	1,94	2,54	1,44	1,29
Boutonne infra (79)				2,87	2,87	2,39
Boutonne (17)	2,30	1,82	10,51	12,33	9,38	8,45
TOTAL Boutonne	2,80	2,42	15,32	17,74	13,21	11,73
* 2006-2008 (17) 2007-2008 (79)						

Les volumex maximums prélevés sont issus des données des DDAF. Les volumex hivernaux correspondent aux volumex actuellement autorisés dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation des retenues de substitution :

	hiver (01/10 au 31/03)	printemps (01/04 au 15/06)
eaux superficielles 79	661 200	40 000
eaux souterraines 79	1 739 365	80 000
Boutonne 17	700 000	
Total	3 100 565	120 000

d) Respect des objectifs

L. NICOLAY présente un graphique montrant les années où le DOE a été respecté depuis 1970. Il en ressort une rupture à partir de 1985 : depuis, le DOE n'a été respecté que 3 fois (1986, 2001 et 2007), sachant que les données manquent pour les années 1997 et 2000. Entre 1969 et 1985, le DOE a été respecté 11 années sur 17.

2] Etat des restrictions par rapport aux usages

Les chiffres analysés sont le nombre de jours en coupure de 2003 à 2008 et le nombre de jours en restriction de 2003 à 2008 entre le 15 juin et le 15 septembre.

L'analyse présentée par L. NICOLAY montre que des coupures de l'irrigation ont été imposées en 2003, 2004, 2005 et 2006 sur les zones de gestions superficielles (8a et Boutonne aval). Concernant les restrictions, toutes les années depuis 2001 y ont été soumises.

Il en ressort que, même en année humide (2007 et 2008), des restrictions de l'usage agricole sont nécessaires car les premiers seuils d'alerte sont franchis. Cette constatation reflète un fonctionnement dégradé des milieux.

Concernant la zone 8b de l'Infra-Toarcien, une coupure a été nécessaire en 2005, année exceptionnellement sèche. Des restrictions ont également été prises en 2004 mais aucune pour les autres années.

3] Bibliographie existante en terme de volume prélevable agricole

Ont été étudiés :

- le Plan de Gestion des Etiages de la Charente (PGE) qui fixait un objectif de retour à l'équilibre en 2009. Il proposait des volumes prélevables concernant les eaux superficielles et les nappes d'accompagnement pour une période printemps - été.
- l'étude du BRGM de 2008 qui était une contribution à l'évaluation du potentiel d'exploitation de la ressource en eau. Elle proposait des volumes prélevables concernant les eaux superficielles et souterraines pour une période printemps - été.
- le bilan du PGE de 2009 qui formulait une révision des volumes prélevables en intégrant les relations nappe-rivière (hors aquifère captif) sur une période du 16 juin au 30 septembre.

La méthode utilisée dans le cadre du PGE Charente repose sur la reconstitution des débits naturels par une modélisation pluie - débit. La détermination des volumes prélevables a été réalisée en prenant comme objectif le respect des DOE et en intégrant un effet retard pour les prélèvements réalisés en nappe d'accompagnement.

La méthode utilisée dans le cadre de l'étude du BRGM repose sur un traitement mathématique de séries chronologiques à partir de données d'entrée et de sortie (pluie / ETP, chroniques piézométriques et hydrologiques). Le but de ces travaux était de reconstituer les évolutions pseudo-naturelles (intégrant les prélèvements pour l'AEP) des niveaux des nappes et des débits des rivières.

Les résultats de ces différentes études sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Zones de gestion	PGE Objectifs 2009	VOLUMES AUTORISES 2009 en Mm3			Volumes maximum prélevés* 1er avr.-30 sept.	Moyenne des volumes prélevés* 1er avr.-30 sept.	Bilan PGE ESU+ESO 16/06 - 30/09	VP Etude BRGM 01/04 - 30/09	Commentaires
		eaux superficielles	eaux souterraines	Total					
Boutonne supra (79)	0,50	0,60	1,94	2,54	1,44	1,29	2,7	0,75	BRGM : 0,750 (0,25 + 0,5) m3 pour scénario classique/0,85 +1,7 soit 2,55 Mm3 pour scénario printemps
Boutonne infra (79)			2,87	2,87	2,39	2,00			
Boutonne (17)	2,30	1,82	10,51	12,33	9,38	8,45			
TOTAL Boutonne	2,80	2,42	15,32	17,74	13,21	11,73	2,70	0,75	

L. NICOLAY précise que l'étude du BRGM a permis d'analyser différents scénarios de prélèvements par l'agriculture. En fonction de ces scénarios (scénario réaliste basé sur les répartitions de prélèvements réels ou scénario de printemps basé sur 60% des prélèvements réalisés entre mars et mai), les volumes prélevables obtenus variaient.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments (quantification des usages, respect des objectifs, état des restrictions et bibliographie), L. NICOLAY présente un tableau synthétisant les données et proposant des chiffres de volume prélevable par usage et par période. Ce document de travail est distribué aux membres de l'assistance.

	PGE ESU Obj. 2009	AGR autorisés 2009	Vol. AGR maximum prélevés	Vol. AGR moyens prélevés	Bilan PGE (ESU + ESO liées) 16/06 - 30/09	VP AGR 01-04/30-09	VP AGR hiver	VP AEP/an	VP IND/an	VP IND/01- 04/30-09
Boutonne Infra	-	2,87	2,39	2,00		2,40				
Boutonne ESU et nappes d'accompagnement	2,80	14,87	10,82	9,73	2,70	3,1	3,095	3,3	1,45	0,68
TOTAL BOUTONNE	2,80	17,74	13,21	11,73	2,70	5,50	3,10	3,30	1,45	0,68

ESU = eaux superficielles

ESO = eaux souterraines

VP = volume prélevable

AGR = agricole

IND = industrie

L. NICOLAY précise que le volume prélevable qui sera défini sera révisable en fonction de l'amélioration des connaissances et de la réalisation de projets liés à des usages prioritaires.

Concernant le volume prélevable industriel, L. NICOLAY rappelle que la majorité des prélèvements retourne directement en rivière. La proposition de volume prélevable est donc basée sur le volume maximum prélevé.

Concernant le volume prélevable AEP, il est également basé sur le volume maximum prélevé.

Concernant le volume prélevable agricole, L. NICOLAY précise qu'il existe sans doute une forme de relation entre la nappe de l'Infra-Toarcien et les ressources superficielles. Mais, en l'état actuel des connaissances, ces échanges semblent minoritaires, difficiles à quantifier et limités en bordure de la nappe. Afin de poursuivre les réflexions déjà engagées sur la gestion de cette ressource particulière, le principe retenu pour proposer le volume prélevable de la nappe de l'Infra-Toarcien est de se baser sur le volume maximum prélevé. Cette proposition sera bien sûr revue en fonction de l'amélioration des connaissances, notamment si une communication significative entre la nappe et les ressources superficielles est démontrée. De plus, il sera impératif de vérifier que les ouvrages captant cette ressource soient étanches.

DEBAT

Philippe ALLIMANT (DDAF 17) se présente en tant que Directeur de l'Agriculture et de la Forêt de Charente-Maritime. Il suit l'avancement des études sur les volumes prélevables de l'ensemble des bassins du département à travers les comités de pilotage et les CLE.

JY MARTIN précise que tous les éléments susceptibles d'apporter des précisions à la méthode sont attendus pendant le mois de juillet afin de travailler sur le sujet pendant l'été. Il insiste sur le caractère scientifique et rigoureux de la méthodologie retenue. Les chiffres présentés sont le reflet de ce que la nature peut fournir.

Il rappelle par ailleurs que les volumes prélevables seront prioritairement attribués à l'alimentation en eau potable puis à l'industrie et l'agriculture.

Sur la base des résultats présentés, JY MARTIN indique qu'il conviendra de travailler sur les outils à mettre en œuvre pour réussir à concilier le respect de ces volumes prélevables avec la survie économique des acteurs.

Il ouvre le débat avec la salle.

Jean-Louis DEMARCQ (SOS Rivières) s'étonne que les arrêtés de restriction soient pris par les Préfets une fois que les seuils sont franchis et déplore le manque d'anticipation de l'Administration.

Bien que l'objet de cette réunion soit la définition d'une gestion structurelle de l'eau et non une discussion autour de la gestion de crise, conjoncturelle, P. ALLIMANT indique que les arrêtés de restriction sont pris en application d'un arrêté cadre défini chaque année en observatoire départemental de l'eau. Il explique que les mesures de restriction sont déclenchées à la suite du franchissement d'un seuil. Il indique que les services de l'Etat font le point une fois par semaine sur le franchissement des seuils au niveau départemental. Sur la Boutonne, un second arrêté de restriction devrait être pris rapidement car le 2^e seuil d'alerte a été franchi le 5 juillet.

Il explique que l'anticipation demandée par JL DEMARCQ sera le fruit des présentes réflexions sur la définition du volume prélevable et sur les outils mis à disposition des filières économiques pour le respecter.

Frédéric NADAL (DDEA 79) précise que les mesures prises entre la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres sont toujours concordantes.

P. BARNET rappelle par ailleurs que le rôle du Préfet est d'assurer la gestion de crise (mission conjoncturelle), en parallèle du suivi de la détermination des volumes prélevables (mission structurelle). Le Préfet prend des mesures de restriction des usages par anticipation pour éviter la crise. Il rappelle que lorsque les volumes prélevables seront entrés dans les mœurs, les seuils seront respectés.

JL AUDE s'étonne de la méthodologie retenue qui consiste à comparer des années difficiles avec des années humides alors que la période étudiée pour caractériser ces années est l'étiage. Il considère en effet que les années dites humides ont en réalité connu des hivers et des automnes secs.

L. NICOLAY précise que le débit moyen étudié est effectivement celui de l'étiage. Elle rappelle que la station de Moulin de Châtre est suivie depuis 1970 et que la banque Hydro qualifie le caractère sec ou humide d'une année sur la période d'étiage, en fonction des 30 années précédentes.

Delphine ESPALIEU (Agence de l'eau) rappelle par ailleurs que les objectifs de gestion à respecter sont les DOE qui sont bien des débits objectifs d'étiage. La cohérence de la méthode est donc bien assurée.

H. VINA souhaiterait que ces périodes automnales et hivernales soient également caractérisées du point de vue de la sécheresse. Il rappelle que des propositions ont été faites depuis plusieurs années de mettre en place des débits minimum biologiques qui constitueraient des objectifs hors période d'étiage.

JY MARTIN rappelle l'intérêt des discussions autour de la définition de ce volume prélevable : il s'agit de mettre en parallèle la réalité économique avec la réalité environnementale. Il convient donc de donner les moyens aux acteurs économiques de travailler autrement.

JL AUDE se dit surpris de l'utilisation de l'étude réalisée par le BRGM pour calculer le volume prélevable. Il rappelle que les bases de cette étude ont largement été contestées et il est opposé à cette méthode de calcul.

L. NICOLAY répond que l'étude du BRGM n'est pas la base de la réflexion sur les volumes prélevables. Elle rappelle que la méthodologie s'est basée sur toutes les données disponibles : à la fois PGE, bilan du PGE, étude du BRGM, prélèvements actuels, état des milieux... L'allusion à l'étude du BRGM n'est qu'une information, au même titre que les autres éléments.

Le tableau final reprend l'ensemble des données de toutes les études. L. NICOLAY rappelle que l'étude du BRGM (à elle seule) calculait un volume prélevable de 750 000 m³. Elle a donc bien été compilée avec les autres pour aboutir à la proposition faite ce jour.

P. BARNET précise que tous les éléments argumentés et étayés qui viendraient corriger ces propositions sont attendus.

Jean-Claude PEIGNE (fédération de pêche 79) demande des précisions sur la diminution progressive des volumes prélevés entre 2011 et 2015.

M. BROUSSEY indique que cette précision n'est qu'une formalisation administrative. Les autorisations de prélèvement sont en diminution depuis 2006 mais ce sont des autorisations temporaires qui devront être remplacées en 2011 par une autorisation globale pluriannuelle. Comme l'objectif d'atteinte de l'équilibre est 2015, il faudra que cette nouvelle autorisation pluriannuelle fasse apparaître la diminution progressive des autorisations de prélèvement pour aboutir au volume prélevable au plus tard en 2015.

Catherine LABAT (CG 17) demande des précisions sur la méthode utilisée pour définir le volume prélevable sur la Boutonne aval puisque la gestion s'y fait par niveau et qu'aucun objectif collectif n'a été défini.

M. BROUSSEY précise que le modèle utilisé par Eaucéa dans le cadre du PGE se base sur des débits naturels reconstitués à St Jean d'Y et à Carillon.

JY MARTIN rappelle que la station de St Jean d'Y nous apportera des éléments de comparaison très importants pour la gestion de l'aval du bassin dès qu'elle sera en service. Il indique qu'il sera indispensable de mettre en place d'autres éléments de connaissances pour parfaire les modalités de gestion. Les éléments demandés seront fournis après rapprochement auprès du bureau d'études.

D. ESPALIEU rappelle le rôle de l'organisme unique dans la répartition géographique du volume prélevable. En effet, ce premier travail de définition du volume prélevable sera suivi par la nomination d'un organisme unique qui sera chargé de le répartir entre les irrigants. Cette répartition se fera sur la base d'une étude d'incidence qui devra montrer que les objectifs sont bien garantis.

JL AUDE demande s'il est possible de mettre en évidence des différences de débits des cours d'eau avant et après les aménagements fonciers.

D. ESPALIEU indique qu'il est possible de reconstituer les débits naturels avant les années 1980, date à laquelle les aménagements fonciers ont été principalement réalisés, ainsi que les débits naturels actuels pour ensuite analyser les différences.

JY MARTIN précise que les aménagements fonciers ont souvent été concomitants à l'explosion de l'irrigation et à l'hyperurbanisation, l'ensemble de ces phénomènes concourant aux mêmes problématiques d'accélération de l'eau dans les rivières. Les impacts spécifiques de chaque type de pratique seront difficiles à différencier. JY MARTIN insiste donc sur l'importance de travailler sur l'ensemble de ces leviers.

JL DEMARCQ demande s'il sera possible de mettre en place des échelles limnimétriques sur la Nie.

M. BROUSSEY indique qu'Antoine MAZIN a été recruté au SYMBO spécialement pour ce programme. Des échelles seront installées à la fois sur les marais de la Boutonne aval et sur les affluents de la Boutonne moyenne. Concernant la Boutonne amont, des échelles ont déjà été mises en place sur les différents affluents par le conseil général et le SMBB.

H. VINA demande que les différents indicateurs dont il avait été question lors des discussions sur le DCR (sources de Marcillé, fontaine de Lusseray et pisciculture de Lussay) soient pris en compte dans la gestion estivale des rivières.

P. ALLIMANT indique que les indicateurs de gestion évoluent et que les modalités de gestion sont adaptées en fonction des observations réalisées sur le milieu.

JY MARTIN précise que ces indicateurs seront à nouveau étudiés pour être pris en compte de manière optimale.

JL AUDE demande de revenir sur les différents scénarios de prélèvement pour bien comprendre ce qui a été présenté.

L. NICOLAY revient sur le tableau proposant les différents scénarios de prélèvement. Elle explique que le scénario dit réaliste est basé sur les retours des DDAF et reflètent les périodes de prélèvements réellement effectués par les irrigants. Ce scénario montre des prélèvements principalement réalisés en juillet et en août. Le scénario de printemps fait référence à un scénario potentiel où 60% des prélèvements seraient réalisés avant fin mai. Cet exercice a permis de déterminer des volumes prélevables différents en fonction de la répartition des prélèvements entre le printemps et l'été.

René BINAUD (Poitou-Charentes Nature) se plaint de l'importance accordée à l'économie. Il revient sur la citation de la directive cadre européenne sur l'eau : « l'eau n'est pas un bien marchant comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». Il estime que le SAGE ne va pas dans ce sens. Il estime qu'après 12 ans de travail, les discours n'ont pas évolué.

Au contraire, JY MARTIN estime pour sa part que les choses ont bien évolué. Il rappelle que la phase concrète des travaux n'a commencé que depuis l'approbation du SAGE en décembre 2008. Il demande de tourner la page sur les mésententes passées et demande que chacun se mette à travailler pour que tout le monde y trouve son compte.

P. ALLIMANT rappelle également que tous les moyens sont mis en place par les services de l'Etat pour atteindre les objectifs fixés. Après une phase d'écoute indispensable, il convient de passer dans une phase de mise en œuvre.

De plus, JY MARTIN rappelle que les prélèvements pour l'irrigation ont atteint quelques 20 Mm³ à une époque pour tendre maintenant vers un objectif de 5 Mm³. Cette avancée est tout à fait significative. La question est de savoir comment conserver une économie viable avec 5 Mm³ de prélèvement pour respecter les milieux.

H. VINA demande une explication technique sur l'irrigation de printemps.

P. ALLIMANT indique que réglementairement, il n'est pas possible d'interdire une irrigation à une période où l'eau est présente. Il précise que les prélèvements réalisés au printemps viennent réduire les volumes prélevés en période estivale.

M. GARNIER explique par ailleurs que l'irrigation de printemps sert à finaliser les récoltes.

JL AUDE précise enfin que certaines cultures spéciales irriguées sont aidées financièrement. Les différents assolements et modes culturaux varient en fonction des terres et une vérité chez un agriculteur n'en sera pas une chez un voisin. Il estime que la culture du maïs s'est développée car les agriculteurs y trouvaient un intérêt économique.

Plus d'intervenants ne souhaitent prendre la parole.

M. BROUSSEY montre la courbe des débits de la Boutonne au Moulin de Châtre. La courbe est très basse, elle frôle la courbe enveloppe minimale qui présente les débits minimums depuis 1969.

Suite à une question, M. BROUSSEY précise que la banque Hydro où sont disponibles ces valeurs de débit est actualisée tous les 15 jours par le service de prévision des crues.

M. BROUSSEY projette ensuite un tableau comparatif des débits mesurés à St Jean d'Y par rapport à ceux mesurés au Moulin de Châtre. En effet, la station de St Jean d'Y a été installée par le service de prévision des crues et les premières mesures sont réalisées. Des mesures hebdomadaires seront faites pendant l'été.

	St Eutrope	Puychérand	Pont St Jacques	Total 3 sites St Jean	Moulin de Chatre		Gain St Jean
Date	Débit (m3/s)	Débit (m3/s)	Débit (m3/s)	Débit (m3/s)	Cote (cm)	Débit (m3/s)	%
06/07/2009	0,022	0	0,391	0,413	16,9	0,468	-11,75%
29/06/2009	0,067	0	0,467	0,534	22,6	0,789	-32,32%
19/06/2009	0,243	0,203	1,23	1,676	33	1,26	33,02%
08/06/09	0,275	0,446	1,96	2,681	45,1	2,41	11,24%
26/05/09	0,332	0,75	2,96	4,042	42	2,00	102,10%
15/05/09	0,343	0,462	2,6	3,405	42,6	2,01	69,40%
10/04/09	0,33	0,842	2,72	3,892	43,9	2,29	69,96%

Chiffres émanant de jaugeages sur le terrain

Chiffres en italique pour le Moulin de Châtre : valeur du débit moyen journalier

JY MARTIN remercie les personnes présentes pour leur participation et indique que la prochaine CLE plénière devrait se tenir mi septembre pour entériner cette réflexion sur les volumes prélevables. Il lève la séance à midi.

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN